Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

Mise au concours d'une bourse de 10'000 francs pour les arts plastiques

Le canton de Vaud met au concours pour la 3e fois une bourse de 10'000 francs destinée à un ou une artiste plasticien-ne. Les candidats doivent vivre et travailler dans le canton depuis au moins trois ans, avoir plusieurs réalisations à leur actif, et présenter un projet artistique d'envergure. Le délai pour le dépôt des dossiers est fixé au 31 octobre 2006.

Pour la troisième année consécutive, une bourse d'un montant de 10'000 francs destinée à des artistes plasticien-ne-s est mise au concours par le Canton de Vaud. Cette bourse, octroyée en 2004 à Jean-Luc Manz et en 2005 à Alain Huck, complète le soutien accordé aux artistes plasticiens-nes, essentiellement au stade de la promotion et de la diffusion de leurs oeuvres. Le canton de Vaud appuie ainsi celles et ceux qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet important, ou qui opèrent un virage significatif dans leur démarche artistique.

Peuvent participer au concours les artistes vivant et travaillant dans le canton depuis au moins trois ans, cinq pour les étrangers, ayant plusieurs réalisations à leur actif et présentant un projet artistique d'envergure. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur dossier d'ici au 31 octobre 2006 au plus tard. La formule d'inscription et les conditions de participation pouvant être obtenues auprès du Service des affaires culturelles, rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 07 43, fax 021 316 07 50, e-mail : info.serac@vd.ch ou sur le site internet www.dfj.vd.ch/serac

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 août 2006

DFJ, Service des affaires culturelles, Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe de service, 021 316 07 44